



ENERGIES RENOUVELABLES

Qualit'EnR et le CCCA-BTP signent un partenariat national pour le développement de la formation en apprentissage

Paris, le 20 octobre 2015 - Qualit'EnR, organisme spécialiste de la qualité d'installation dans les énergies renouvelables et le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics), ont signé un partenariat national pour développer une offre de formation accessible et conforme à la nouvelle réglementation dans le secteur des énergies renouvelables.

Avec ce nouveau partenariat, les deux organismes confirment leur volonté de développer un cadre structurant pour **déployer localement une offre de formation en apprentissage pour les futurs référents techniques des entreprises d'installation d'énergies renouvelables** : solaire thermique et photovoltaïque, bois énergie, pompes à chaleur...

Prérequis pour une qualification RGE, la formation agréée est désormais indispensable pour les professionnels avec l'entrée en vigueur de l'éco-conditionnalité des aides publiques depuis le 1^{er} janvier 2015 en France métropolitaine. Une situation qui amène de nombreuses entreprises à se qualifier pour **garantir aux particuliers des travaux éligibles aux aides de l'État**, avec la nécessité de former des référents techniques.

Développer l'offre de formation locale

Pour répondre à la demande croissante de formation (plus de 10 000 stagiaires en 2014), **le CCCA-BTP et Qualit'EnR ont signé une convention de partenariat visant à développer le réseau de formation** qui compte déjà 355 formateurs et 240 plateformes sur l'ensemble du territoire.

Ce partenariat facilitera la démultiplication régionale de l'offre de formation EnR dans le réseau de l'apprentissage BTP, animé et coordonné par le CCCA-BTP. L'apprentissage associe, en alternance, une formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis (CFA).

Le CCCA-BTP proposera un accompagnement adapté aux CFA du BTP membres du réseau de l'apprentissage BTP (formation des formateurs, organisation des jurys de validation, suivi des dossiers d'agrément) pour l'obtention d'un agrément dans le domaine de la formation « énergies renouvelables ».

Un nouveau cadre réglementaire

La parution de l'arrêté du 19 décembre 2014 définit les cahiers des charges des formations relatives à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

Qualit'EnR a signé une convention avec les pouvoirs publics le 28 janvier 2015 en tant qu'organisme de contrôle de la formation. Un statut qui lui permet de délivrer des agréments aux formateurs et centres de formation dans le domaine des énergies renouvelables.

Cette action s'inscrit également dans le cadre de la **diversification des activités et des services proposés par les CFA du réseau de l'apprentissage BTP** aux jeunes, aux entreprises et aux salariés de la construction, souhaitée par les partenaires sociaux du secteur dans leur accord de branche du 24 septembre 2014.

Avec **plus de 65 000 installateurs formés depuis 2006 dans le domaine des énergies renouvelables**, Qualit'EnR est l'organisme précurseur de la formation des professionnels du secteur. L'association a développé un cadre formel pour animer ce dispositif : référentiels de formation, contrôle des plates-formes techniques, évaluation des formateurs, agrément des centres...



« Cette convention de partenariat illustre bien le désir d'action collaborative qui permettra de développer l'offre de formation en énergies renouvelables avec le réseau de l'apprentissage CCCA-BTP. L'objectif premier est de satisfaire la demande croissante de formation et d'élaborer une coopération durable pour apporter aux entreprises réactivité et performance. »

Pierre Durbiano, Président de la commission Formation Qualit'EnR.



« La convention de partenariat entre Qualit'EnR et le CCCA-BTP permettra aux CFA du réseau de l'apprentissage BTP de proposer des actions de formation répondant aux besoins de compétences et à la professionnalisation des acteurs du bâtiment pour la rénovation énergétiques des bâtiments. Cette convention s'inscrit également dans notre volonté permanente d'innovation et d'excellence des formations que nous dispensons aux jeunes qui nous font confiance et qui sont en première ligne pour relever les défis de la transition énergétique. »

Armand Suardi, Président du CCCA-BTP.

À propos de Qualit'EnR :

Qualit'EnR, Association pour la qualité d'installation dans le domaine des énergies renouvelables, est un organisme conventionné par l'État pour l'agrément des organismes de formation et des formateurs. L'objectif de Qualit'EnR est de permettre aux installateurs de trouver une offre de formation de qualité et de proximité à travers un réseau national de centres de formation et de formateurs agréés.

Site web : www.formation-enr.org

Claire Ciangura / 01 55 74 52 12 / claire@rumeurpublique.fr

Cecil Bonnesoeur / 01 48 78 70 51 / presse@qualit-enr.org

À propos du CCCA-BTP

Le CCCA-BTP, Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics, est une association nationale, professionnelle et paritaire. Il met en œuvre la politique de formation professionnelle initiale aux métiers de la construction par l'apprentissage définie par les partenaires sociaux de la branche. Le CCCA-BTP anime, coordonne et contribue au financement du réseau de l'apprentissage BTP, avec 103 centres de formation d'apprentis (CFA) du BTP. Numéro un de l'apprentissage en France, le réseau des CFA du BTP présente une offre de formation dans 25 métiers du BTP, du CAP au diplôme d'ingénieur. Il affiche 80 % de réussite aux examens.

Site web : www.ccca-btp.fr / www.apprentissage-btp.com

Patricia Desmerger / 06 07 47 34 77 / patricia.desmerger@orange.fr